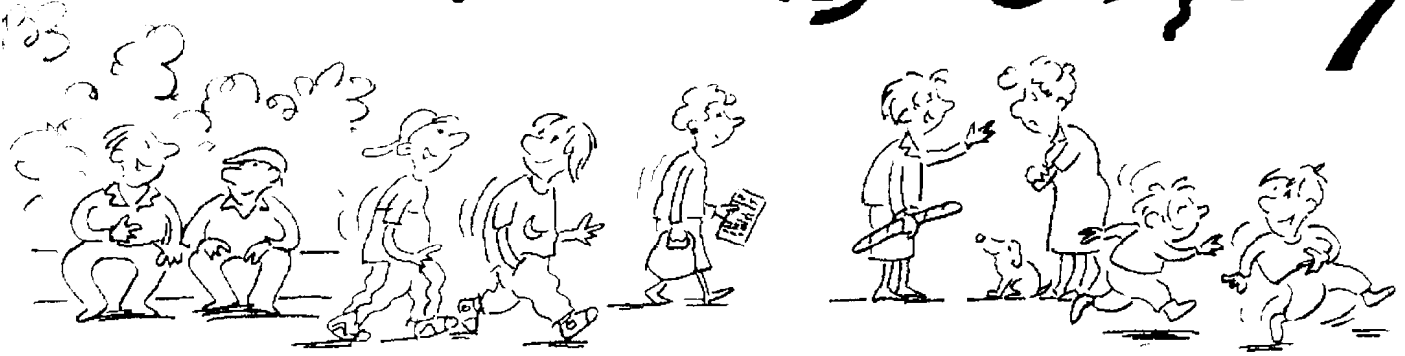


Les Nouvelles de Mézy



Bulletin Municipal de Mézy/Seine

☎ 01 34 74 13 31 - mairie-mezy@wanadoo.fr
Janvier 2019 - n° 290

A PROPOS *í* de débats.

Le Président de la République a lancé un grand débat national pour tenter de répondre aux actions des gilets jaunes. Dans ce cadre, après avoir bafoué les maires et après avoir considérablement réduit les dotations de l'État aux communes, il en appelle à ces mêmes maires pour ouvrir des « cahiers de doléances » et éventuellement organiser des débats.

Nous avons ouvert un cahier à la disposition des Méziacois qui souhaitent exprimer leurs suggestions ou leurs désaccords. Le contenu de ce cahier sera ensuite envoyé par la mairie à la Mission Grand Débat National.

Je estime que l'organisation de ce débat n'est pas du ressort du maire. D'ailleurs, quelle légitimité aurait le maire pour apporter des réponses sur des sujets d'intérêt national ? Par contre, je suis prêt à mettre à disposition une salle si un élu national ou des citoyens souhaitent proposer un tel débat sur Mézy.

Autre débat *í* plus local celui-ci, à propos de la pose des compteurs Linky. Des courriers et des mails d'ENEDIS commencent à arriver, et vous avez été nombreux à contacter la mairie.

Notre interlocuteur ENEDIS nous a fait savoir qu'un recours juridique contre mon arrêté serait opéré auprès du Tribunal Administratif.

Cet arrêté ne visait pas à interdire la pose de Linky sur la commune, ce qui aurait été illégal, mais préconisait qu'ENEDIS et les poseurs de compteurs (Solution 30) respectent les usagers. Il faudra m'expliquer en quoi cet arrêté gêne ENEDIS ! J'attends l'avis officiel du Tribunal. Je tiens à souligner que j'avais proposé d'organiser une réunion contradictoire entre ENEDIS et les opposants à Linky. ENEDIS a refusé catégoriquement et s'en tient à des rendez-vous individuels avec les usagers si besoin.

Pour information, des Méziacois organisent, avec le Collectif Linky 78, une réunion publique à la salle des fêtes le mercredi 13 février 2019 à 20 heures.

Enfin, au risque d'être désagréable, je voudrais ajouter qu'ENEDIS devrait consacrer son « énergie » à l'accélération des travaux de raccordements qui leur sont demandés et qui connaissent aujourd'hui des délais exorbitants, plutôt que de passer son temps à introduire des recours contre les maires !

Jean Mallet, maire

AU REVOIR ET MERCI !

10 ans de « bons et loyaux services » !

Emmanuelle Dupont, directrice de l'accueil de loisirs, va nous quitter à la fin du mois de janvier. Elle vogue vers d'autres horizons tout en conservant la coordination des centres IFAC du Vexin. De ce fait, elle restera en contact avec Mézy. Il y a 10 ans, elle rejoignait notre centre de loisirs qui était alors sous la gestion de l'UFCV. En 2010, la compétence était confiée à la communauté de commune Vexin-Seine, c'est l'IFAC qui a repris la gestion du centre en gardant Emmanuelle comme directrice.

Au nom du conseil municipal, je remercie profondément Emmanuelle pour son action au cours de ces 10 ans. L'accueil de loisirs lui doit, ainsi qu'à son équipe, la renommée qu'il a acquise ; la satisfaction constamment exprimée par les parents en est la meilleure preuve. Merci Emmanuelle et bon épanouissement dans vos nouvelles fonctions. Je souhaite également bon courage à Xavier Pesquet qui va assurer la direction de notre accueil de loisirs, au moins en intérim.

Jean Mallet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Actes pris par le bureau ou par le maire

Devis pour le remplacement du chauffe-eau au logement du Chaud Soleil par l'entreprise BOUTEL pour un montant de 1 189,51 € TTC.

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le projet de PLUi a été arrêté le 11 décembre 2018 par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise par délibération.

La partie concernant Mézy-sur-Seine a été examinée et débattue par les élus, dans le cadre d'une commission d'urbanisme élargie qui s'est tenue le 8 janvier 2019.

Les communes-membres disposent d'un délai de trois mois à compter de l'arrêt du PLUi pour émettre leur avis sur le projet et faire part de leurs remarques, soit jusqu'au 11 mars 2019. Après avoir entendu l'exposé du maire-adjoint à l'Urbanisme, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de PLUi, les remarques

formulées par la Commune ayant été prises en compte lors de son élaboration, et sous réserve de remarques, notamment en ce qui concerne la hauteur maximale des constructions en zone UDa3 qui sera portée à 10 mètres au faitage ou à la crotte pour être cohérent avec le bâti existant et les besoins futurs.

Une présentation complète du PLUi concernant Mézy-sur-Seine sera insérée dans le bulletin municipal lorsque le projet soumis à enquête publique sera arrêté (en mai prochain).

Plan départemental d'appui aux communes déficitaires ou carencées en logements sociaux : protocole Prévention Carence

Le Conseil Départemental des Yvelines a adopté le 30 mars 2018 un plan de soutien aux communes carencées ou déficitaires en matière de logements sociaux.

Ainsi, un panel d'outils adaptés est mis en place pour les aider à atteindre leurs objectifs

L'intervention du Département en la matière est conditionnée à la signature d'un protocole associant le Département, la Commune et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Le conseil municipal décide d'adhérer à ce protocole et autorise le maire à le signer.

Dans notre cas, les aides seraient apportées essentiellement au bailleur.

Restauration du lavoir des Marais : demande de subvention

Le conseil municipal approuve le projet de restauration du lavoir des Marais, avec reprise complète de la toiture et consolidation de la charpente, pour un montant de 13 884,35 € HT, soit 16 661,22 € TTC.

Une subvention est demandée au Parc National Régional du Vexin Français à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux, soit 6 942,18 €.

> Prochain conseil :

Lundi 11 mars -Vote du budget

VOTER AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le dimanche 26 mai 2019, les élections européennes permettront de désigner les 79 eurodéputés (5 de plus qu'en 2014) issus de listes nationales qui représenteront la France au Parlement européen pour une durée de cinq ans.

Listes électorales.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les listes électorales sont actualisées en permanence. Il est possible de s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant un scrutin.

Pour les élections européennes du 26 mai, si vous n'êtes pas encore inscrit, vous avez jusqu'au 31 mars. Envoyez ou déposez en mairie le formulaire Cerfa n°12669*01 si vous êtes Français ou le Cerfa 12671*01 si vous êtes citoyen non français de l'Union européenne. Toute nouvelle inscription entraînera automatiquement la radiation de la liste précédente.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez envoyer le formulaire adéquat imprimé depuis votre ordinateur et dûment rempli à la mairie de votre lieu de résidence. Joignez une photocopie de votre pièce d'identité (passeport, carte d'identité ou titre de séjour) et un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, bulletin de salaire)

Etrangers vivant en France.

Les citoyens des Etats membres (27 en tout) de l'Union européenne qui résident en France peuvent voter aux

élections européennes dans les mêmes conditions que les nationales. Seule condition : être inscrit sur les listes électorales françaises.

Attention !

Du fait du Brexit, le Royaume-Uni ne sera plus membre de l'Union européenne à compter du 29 mars 2019. Il n'élira pas d'eurodéputés et ses ressortissants ne pourront pas participer aux élections dans les autres pays européens.

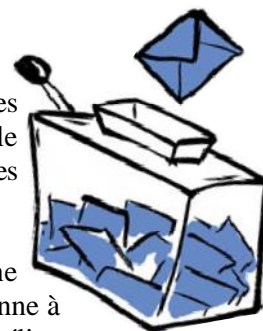
Procuration.

Un électeur qui est empêché le jour du vote peut donner procuration à un autre électeur à condition qu'il soit inscrit sur la liste électorale de sa commune.

Le jour du vote, un électeur ne peut détenir qu'une seule procuration si celle-ci a été établie en France, et au maximum deux si l'une d'entre elles a été faite à l'étranger.

Pour donner procuration, il est souhaitable de s'y prendre à l'avance (10 jours au moins). Il faut se rendre au commissariat de police ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail, muni d'une pièce d'identité. Vous remplirez alors un formulaire devant les autorités habilitées et donnerez nom, prénom, adresse et date de naissance de la personne que vous avez choisie.

Note : Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour cause de maladie ou d'infirmité, vous pouvez demander par écrit qu'un officier de police judiciaire se rende chez vous.



Joignez à votre demande un certificat médical ou un document justifiant de votre situation.

Le jour du vote.

Vous vous présenterez au bureau de vote indiqué sur votre carte d'électeur, muni de votre carte et d'une pièce

d'identité. Si vous avez égaré votre carte d'électeur, vous pourrez tout de même voter en présentant une pièce d'identité, mais cela ne facilite pas la tâche des scrutateurs et occasionne des retards dans le déroulement des opérations.

♦ ♦ ♦

LES PARASITES.

Nous ouvrons aujourd'hui une rubrique portant sur les parasites qui nous perturbent et nous gâchent parfois la vie. Nous nous en tiendrons aux parasites végétaux et animaux !

Celui dont les nuisances sont flagrantes en ce début d'hiver est **la chenille processionnaire.**

Répondant au doux nom de *Thaumetopoea pityocampa* cet insecte lépidoptère est surtout connu pour ses chenilles qui se déplacent en procession. Elles se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins, provoquant un affaiblissement des arbres et des allergies chez certaines personnes ou animaux exposés à leurs soies urticantes.

Les papillons qui éclosent durant l'été pondent leurs œufs sur les branches des pins, parfois des sapins et des cèdres. Les chenilles naissent et muent cinq fois. La cinquième mue se déroule dans un nid d'hiver, beaucoup plus dense que les précédents. Les chenilles le quitteront au printemps, bien repues et partiront en procession s'enfouir dans le sol pour se transformer en chrysalide.

La chenille n'est pas très dangereuse pour le commun des mortels, mais son contact peut entraîner des allergies plus ou moins fortes. Il faut donc aider les ennemis naturels à nous débarrasser de ces bestioles. Il existe des systèmes de piégeage des papillons (phéromones de synthèse), des chenilles (écopièges), des traitements divers ainsi que la pose de nichoirs à mésanges. L'odeur du bouleau a un effet répulsif sur la processionnaire.

Le plus efficace est la lutte mécanique, soit l'échenillage : enlever les nids manuellement ou avec un échenilloir avec précaution et bien protégé puis brûler le tout.

Plus radical encore : couper les pins et les remplacer par des arbres plus locaux : bouleau par exemple.



LA RESSOURCERIE,

Contribue à la réduction des déchets sur le territoire. Elle collecte les objets en bon état (vêtements, mobilier, bibelots...) dont vous n'avez plus l'utilité.

Elle les valorise (tri, nettoyage, remise en état...) dans le cadre de son chantier d'insertion.

Ces objets sont ensuite envoyés à l'étranger dans le cadre de soutien de projets humanitaires ou vendus à la ressourcerie afin de financer les projets.

La ressourcerie propose également des actions de sensibilisation (écologie, tri des déchets, solidarité...)

Horaires

Dépôt de marchandises : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h - samedi de 10h à 12h.

Vente : le mercredi de 14h à 17h - Le samedi de 10h à 13h

<http://Ressourcerie.LaGerbe.org>

Vous changez de canapé, que faire de l'ancien ?

Vous relookez votre appartement, où trouver la déco vintage ?

Votre enfant a grandi, que faire de ses jouets ?

Vous souhaitez chiner dans un lieu insolite et convivial ?

Vous achetez un nouveau frigo, l'autre fonctionne encore, qu'en faire ?

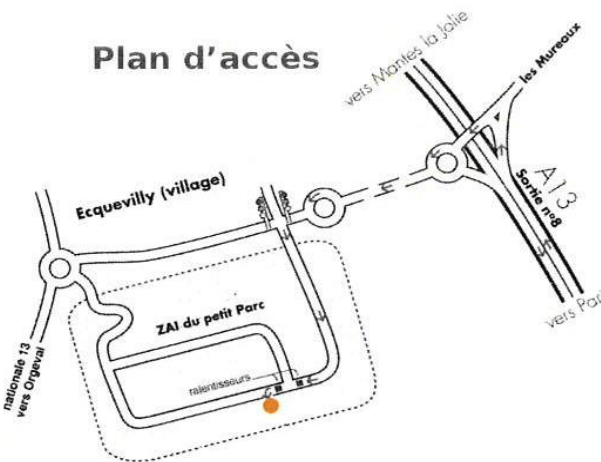
Canapé Vêtements Électroménager Table Armoire


Bureau Vélos Linge de maison Jouets Livres Literie ...

Ressourcerie des 2 Rives
Portée par l'association LA GERBE
ZAC du Petit Parc
13-15, rue des Fontenelle 78920 Ecquevilly
esperance@lagerbe.org - Tél : 01 34 75 56 15

BIENVENUE A LA RESSOURCERIE
Offrez une seconde vie à vos objets

La Ressourcerie est en conventionnement avec :



 Calendrier Site internet : mairie-mezy.fr	
MARS	
Lundi 11	Conseil municipal - mairie - 20h30
Encombrants : jeudi 25 avril (à sortir la veille au soir)	



ETUDIANTS / SENIORS

- . Vous cherchez à compléter votre retraite ?
- . Vous voulez travailler quelques heures de temps en temps ?
- . Vous êtes disponibles quelques jours par semaine ?

Nous cherchons régulièrement des animateurs pour les accueils de loisirs et périscolaires du secteur :

Mézy-sur-seine, Meulan-en-Yvelines, Jambville, Oinville-sur-Montcient, Brueil-en-Vexin, Tessancourt-sur-Aubette, Chapet et Bouafle

Vous êtes véhiculé, vous aimez côtoyer les enfants, vous aimez jouer et avez une imagination débordante, envoyez-nous votre CV ! Nous vous rencontrerons pour constituer notre équipe d'animateurs suppléants, prêts à venir à la rescousse !

Contact :

Emmanuelle Dupont - Coordinatrice territoriale Ifac
06 46 07 02 50 - emmanuelle.dupont@utidf.ifac.asso.fr

LES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE APPELLENT AUX BONNES VOLONTÉS

C'est un appel en bonne et due forme qu'adressent les membres du bureau de l'Association des amis de la bibliothèque (AABM) qui ont tenu leur assemblée générale samedi 26 janvier. Il faut des bras, des têtes et des cœurs neufs pour faire tourner la bibliothèque et assurer les permanences. Hormis cette urgence, tout est en marche pour de nouvelles aventures, dans le respect des horaires d'ouverture : 15h -17h, les mercredis et samedis.

Le bureau a été renouvelé :

Présidente : Marie **Coolen** ; *Trésorière* : Françoise **Guériteau** ; *Secrétaire* : Victoria **Bavage**.

Les ambitions sont là, portées par une équipe impliquée, elle-même entourée de lectrices engagées qui contribuent à la bonne marche. Avec beaucoup d'enthousiasme, les bénévoles cherchent à faire venir les habitants de Mézy (en priorité), tous âges confondus ; elles organisent des moments de convivialité et d'échange (Causeries, Heure du conte...), en lien avec les initiatives nationales, du département, de la région. Et développent le fonds en direction des publics jeunes et ados (mangas), tout en enrichissant les rayons qui tournent bien : romans, polars.

Il ne vous reste plus qu'à leur apporter un peu de votre aide, un brin de votre temps.



L'Association « Synapse » de Juziers

Recherche des bénévoles pour la prochaine "SYNAPSE COLOR 2019 du 31 MARS" passant par Mézy.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la Maison pour Tous (MPT) de Juziers au 01 34 75 60 41

Réunion préparatoire à la MPT de Juziers le 31 janvier à 20h30.

**Le Collectif Linky 78 organise une réunion publique Salle des fêtes de Mézy/Seine
35 rue Alfred Lasson
mercredi 13 février 2019 à 20h**

ETAT-CIVIL

Naissances :

Le 26/12 Maceo **Siena Guy** à Meulan
Le 04/01 Ghjulia **Gérard Ducommun** à Poissy
Le 6/01 Farah **Bellounis** à Colombes



Alcool Action 78

est une association qui aide les personnes dépendantes de l'alcool mais aussi leur entourage (conjoint, parents, enfants) à comprendre cette maladie.

Nous nous réunissons plusieurs fois par mois dans différentes communes proches de notre village pour aider, soutenir les malades alcooliques et partager notre expérience.

Osez franchir le pas pour en parler ! Contactez-nous au : 06.24.60.05.60.

PLUSIEURS DATES A RETENIR EN MARS

Dès à présent, reprenez les dates suivantes, de plus amples informations vous seront données dans le prochain bulletin (sortie le 12 mars)

► **dimanche 17 mars à 17h00** église de Mézy-sur-Seine, concert en hommage à Lili Boulanger

► **samedi 23 mars à 14h00** opération « Pour l'environnement ! Ensemble nettoyons 100 km d'accotements » en partenariat avec le Lions Club, sur l'avenue Chateaubriand.

► **samedi 23 mars à 20h30** salle des fêtes, dans le cadre du Printemps des Poètes 2019, organisé par PACT en Vexin (Patrimoine, Culture, Tourisme) concert de l'Autre, chansons à texte poético-rock « Autour de Areski »